

POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Ce rapport a été mis à jour le 15 janvier 2025 pour refléter les nouvelles informations de Statistique Canada.

Quel effet aura le congé de TPS et de TVH sur l'inflation au Canada?

Par Randall Bartlett, économiste en chef adjoint

FAITS SAILLANTS

- ▶ À la mi-décembre 2024, le gouvernement du Canada a instauré un congé de deux mois pour la TPS et la TVH sur une sélection de biens et de services de consommation, qui représentent jusqu'à 12 % du total du panier de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- ▶ Selon les hypothèses retenues, la réduction du niveau de l'IPC total pourrait se situer entre 0,1 % et 1,1 % en janvier 2025, le seul mois complet au cours duquel cette mesure sera appliquée. Nous avons présumé que cette dernière ferait baisser l'IPC de 0,6 %, soit la moyenne de nos estimations, pour le premier mois de 2025 puisque les économies ne se rendront probablement pas entièrement jusqu'aux consommateurs.
- ▶ Nous prévoyons que l'inflation totale mesurée par l'IPC passera de 2,4 % à 1,8 % en variation annuelle en janvier 2025 en raison de la suspension de la TPS et de la TVH. Ce chiffre est légèrement au-dessus de la prévision d'environ 1,5 % de la Banque du Canada (BdC) lors de son annonce de décembre 2024 sur les taux d'intérêt.
- ▶ Pour le premier trimestre de 2025, nous prévoyons maintenant une inflation totale mesurée par l'IPC de 2,2 %. Cependant, la diminution de l'effet de base au début de 2025 fera augmenter le taux d'inflation déclaré en variation annuelle au début de 2026, et ce phénomène pourrait être exacerbé par la hausse des prix des importations causée par les barrières tarifaires.
- ▶ Étant donné le caractère temporaire du congé de TPS et de TVH et son effet modeste sur l'inflation, nous ne nous attendons pas à ce que la BdC en tienne compte pour déterminer les taux d'intérêt. Cela dit, si ceux-ci continuent de reculer conformément à nos prévisions, une résurgence temporaire de l'inflation au début de 2026 pourrait représenter un défi communicationnel pour la BdC.

Noël 2024 est arrivé tôt au Canada, le gouvernement Trudeau ayant décidé de suspendre les taxes de vente fédérales pendant deux mois sur certains biens et services à compter de la mi-décembre. Il s'agit du seul élément d'un ensemble de mesures de stimulation de la consommation totalisant 6,3 G\$ qui a été adopté par la Chambre des communes avant la fin de l'année 2024. [Nous avons analysé les retombées économiques](#) de l'ensemble de ces mesures et d'autres initiatives similaires annoncées par le gouvernement de l'Ontario à la fin de novembre. Cependant, nous n'avions pas vraiment abordé en détail les répercussions du congé de taxes sur l'inflation. C'est ce que nous ferons dans le présent rapport. Nous explorerons aussi les conséquences possibles sur la politique monétaire.

Qu'est-ce qui est compris dans le congé de taxes?

Pour déterminer l'incidence du congé de taxes de vente sur l'inflation, nous devons d'abord estimer la part du panier de l'IPC que représentent ces éléments nouvellement exemptés. Heureusement, le gouvernement fédéral les a regroupés dans une liste. Cependant, les inclusions et les exclusions sont si précises qu'il est difficile d'en déterminer la pondération exacte dans le panier de l'IPC (tableau 1 à la page 2).

Nous pouvons toutefois avoir une bonne idée de la part des biens de consommation visés par le congé. Les aliments achetés au restaurant constituent la plus grande part des biens et services exemptés, suivis de la bière et du vin achetés au restaurant et

Tableau 1
Exemples d'éléments inclus et exclus du congé de TPS et de TVH

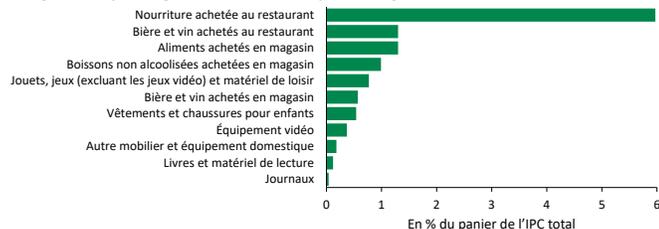
Catégories de biens et de services	Exemples d'éléments admissibles	Exemples d'éléments non admissibles
Aliments	Aliments préparés; collations; barres d'énergie ou barres protéinées; panier-cadeau avec 90 % ou plus d'articles non taxés	Nourriture de distributrice; suppléments alimentaires; panier-cadeau avec moins de 90 % d'articles non taxés
Boissons	Boissons non alcoolisées; bière et boissons maltées; vin, cidre et saké avec 22,9 % d'alcool ou moins	Boissons de distributrice; liqueurs et spiritueux alcoolisés; suppléments alimentaires
Restaurants, traiteurs et autres établissements servant de la nourriture ou des boissons	Repas préparés; livraison alimentaire; boissons mélangées faites uniquement de boissons admissibles (ex. : mimosa); traiteurs	Boissons mélangées qui comprennent une boisson alcoolisée (ex. : sangria); frais de traiteur autres qu'alimentaires
Livres et journaux	Livres imprimés; journaux imprimés	Livres électroniques; livres audio; magazines
Arbres de Noël et autres arbres décoratifs	Arbres naturels et artificiels neufs et d'occasion; arbres et buissons de Hanoukka	Décorations d'arbre de Noël ou autre; gui; couronnes

Gouvernement du Canada

des aliments achetés en magasin (graphique 1). Avec les boissons achetées en magasin (qui incluent la bière, le vin et les boissons non alcoolisées), on atteint près de 10 % du panier de l'IPC. Si l'on y ajoute les éléments restants, le total se rapproche de 12 % des dépenses de consommation. Cependant, il s'agit probablement d'une surévaluation, car il n'y a pas beaucoup d'information sur la pondération exacte de certains des biens et services visés.

Graphique 1
Le congé de TPS et de TVH aura un effet important sur les aliments achetés dans les restaurants

Catégories du panier global de l'IPC visées par le congé de TPS et de TVH



IPC : indice des prix à la consommation
Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Pour compliquer encore davantage le calcul, le gouvernement du Canada perçoit non seulement la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) de 5 %, mais aussi la taxe de vente harmonisée (TVH) au nom de l'Ontario (13 % incluant la TPS), du Nouveau-Brunswick (15 %), de Terre-Neuve-et-Labrador (15 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (15 %). Chrystia Freeland, ex-vice-première ministre et ministre des Finances, avait espéré que les provinces qui participent au remboursement de la TVH se sentiraient généreuses, dans l'esprit des Fêtes, et en absorberaient les coûts. À ce jour, aucune des quatre provinces concernées ne l'a fait, ce qui impose un fardeau supplémentaire au fédéral. C'est en partie pour cette raison que le directeur parlementaire du budget a déterminé que l'exonération de la TPS/TVH pourrait coûter au Trésor fédéral 1,3 G\$ de plus que prévu, soit une augmentation de 80 % par rapport à l'estimation initiale du gouvernement, qui était de 1,6 G\$.

Enfin, le moment n'est pas très bien choisi. Les données sur les prix sont recueillies la première semaine de chaque mois pour assurer leur uniformité. Cela signifierait normalement que la portion de décembre affectée par le congé de taxes n'aurait pas d'incidence sur le calcul de l'IPC de décembre. Ainsi, l'effet n'apparaîtrait pas avant janvier 2025 et se poursuivrait en février avant de s'estomper en mars. Toutefois, une correspondance avec Statistique Canada nous a permis de conclure que l'organisme va bel et bien inclure une partie de l'effet sur l'IPC dès décembre. Nous avons ajusté nos prévisions en conséquence.

Au haut de la fourchette d'estimations, si toutes les économies mentionnées ci-dessus se rendent jusqu'aux consommateurs, la mesure pourrait faire baisser l'IPC total de 1,1 % lors de sa mise en œuvre complète en janvier 2025, le seul mois entier du congé. Cela pourrait ramener l'inflation totale mesurée par l'IPC à 1,3 % en variation annuelle au premier mois de l'année, pas très loin sous les [prévisions de la BdC](#), qui la voyait à environ 1,5 % en janvier.

Toutes les économies ne se rendront pas aux consommateurs

Cependant, ce ne sont pas toutes les économies qui feront leur chemin jusque dans les poches des consommateurs. Par exemple, certains détaillants et restaurateurs pourraient profiter de l'occasion pour augmenter leurs prix ou offrir moins de rabais saisonniers afin de se remettre de leur lendemain de veille pandémique. En effet, les entreprises de ces secteurs ont été les plus susceptibles d'[affirmer](#) avoir de la difficulté à rembourser leur prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) l'an dernier.

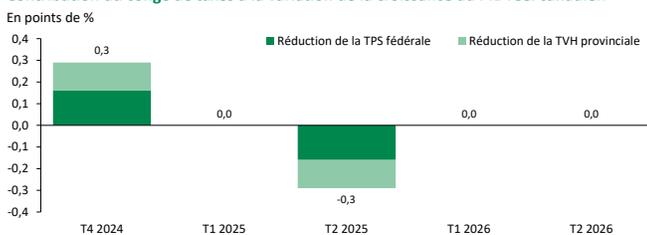
Le congé de taxes entraîne des coûts pour les entreprises, et certaines pourraient vouloir les récupérer. Par exemple, un [sondage](#) de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) révèle que des petites entreprises estiment à 1 000 \$ le coût médian associé à la reprogrammation de leurs terminaux aux points de vente pour enlever la taxe, puis la remettre en vigueur. De plus, la FCEI [a souligné](#) que la concurrence incitera la plupart des détaillants et des restaurateurs à suspendre les taxes, mais que bon nombre des fabricants et des distributeurs qui les approvisionnent ne le feront pas, ce qui causera des problèmes de liquidités aux petits entrepreneurs. Par conséquent, les directives subséquentes de l'Agence du revenu du Canada laissent entendre que si une entreprise continuait de percevoir la TPS et la TVH sur les articles exemptés, elle la verserait alors au gouvernement comme à l'habitude, sans pénalité.

Enfin, il faut évaluer l'effet de la réduction temporaire des taxes de vente sur la demande et sur l'inflation. Les changements permanents à la taxation ont peu d'influence sur la consommation et sur la croissance. Les baisses d'impôts

temporaires ont une portée encore plus limitée (graphique 2). Selon la FCEI, seulement 4 % des propriétaires de petites entreprises pensent que la suspension des taxes aura un effet bénéfique sur leurs ventes, tandis que 66 % d'entre eux estiment que cela ne fera que déplacer des ventes futures vers la période de cette initiative. Cependant, la trajectoire est claire : même si ce n'est que pendant la période du congé de la TPS et de TVH, la hausse de la demande devrait faire augmenter l'inflation excluant les taxes.

Graphique 2

Les nouvelles mesures de relance stimuleront la croissance immédiatement, mais leur effet s'estompera rapidement
Contribution du congé de taxes à la variation de la croissance du PIB réel canadien



Gouvernement du Canada, Directeur parlementaire du budget et Desjardins, Études économiques

Autres projections des effets sur l'inflation

Pour ces raisons, une diminution de 1,1 % de l'IPC de janvier 2025 pourrait constituer une surestimation importante. Nous pouvons aussi regarder ce qui s'était passé lors des réductions de 1 point de pourcentage de la TPS de juin 2006 et de janvier 2008. Dans chacun de ces cas, Statistique Canada a estimé que le niveau de l'IPC total avait définitivement été abaissé de 0,6 %, selon l'hypothèse « que la totalité de la réduction de la TPS est transférée aux consommateurs et que la structure industrielle qui sous-tend la détermination des prix demeure la même ». En appliquant cet effet relatif à la réduction actuelle de la TPS sur 10 % du panier d'inflation, on obtient une diminution de l'inflation de l'IPC de janvier 2025 d'environ 0,5 %.

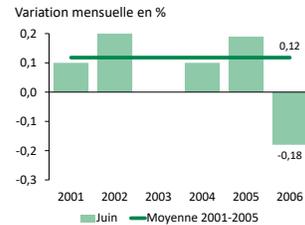
Toutefois, si l'on examine les données réelles sur l'inflation, l'estimation de Statistique Canada d'une incidence de 0,6 % sur le niveau de l'IPC total est peut-être élevée. Si l'on se fie à la moyenne des cinq mois de juin et de janvier qui ont précédé les réductions de la TPS, on se rapproche plus de 0,3 % et de 0,5 % (graphique 3). Donc, cette fois-ci, l'effet sur l'IPC de janvier pourrait se situer entre 0,25 % et 0,45 %. Ce pourrait aussi être plus réaliste que de présumer que toutes les économies se rendront jusqu'aux consommateurs.

Cela dit, ces autres projections sous-estiment probablement l'influence du congé de TPS et de TVH sur l'IPC de janvier 2025. En effet, ce ne sont pas tous les biens et les services qui sont soumis à la taxe de vente, de sorte qu'une réduction de 1 point

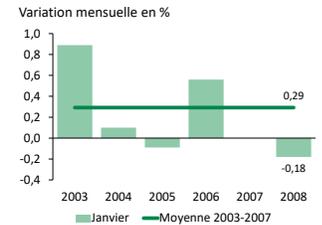
Graphique 3

Les réductions de TPS antérieures ont entraîné une baisse modérée de l'inflation mensuelle mesurée par l'IPC

Croissance mensuelle de l'IPC pour juin



Croissance mensuelle de l'IPC pour janvier



IPC : indice des prix à la consommation
 Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

de pourcentage de la TPS n'aurait eu d'incidence que sur un sous-ensemble d'achats. À l'inverse, l'intégralité de la proportion de 10 % à 12 % des achats de biens et services fera l'objet de la suspension de la taxe de vente. Cela signifie que la part des éléments taxables dans ce sous-ensemble concentré est plus importante que la part des éléments taxables dans l'IPC global, sur lequel les estimations historiques mentionnées plus haut étaient basées. Par conséquent, nous croyons que l'incidence sur l'IPC de janvier 2025 sera supérieure à la fourchette de 0,25 % à 0,45 %.

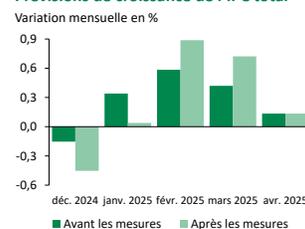
Qu'est-ce que cela signifie pour la BdC?

L'effet prévu de l'exonération de la TPS et de la TVH variant considérablement en fonction des hypothèses utilisées, nous avons intégré dans nos prévisions une réduction moyenne de 0,6 % de l'IPC de janvier 2025. En supposant que la baisse soit de la moitié de ce chiffre en décembre et en février, les mois de congé partiel, et que le niveau de mars ne change pas, l'inflation totale mesurée par l'IPC en janvier passerait de notre projection initiale de 2,4 % en variation annuelle à 1,8 % (graphique 4). Ce chiffre est légèrement au-dessus de la prévision d'environ 1,5 % de la [BdC lors de son annonce de décembre 2024 sur les taux d'intérêt](#).

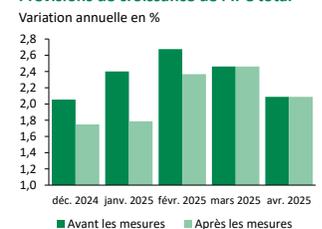
Graphique 4

La réduction de la TPS devrait faire baisser l'inflation globale en janvier 2025

Prévisions de croissance de l'IPC total



Prévisions de croissance de l'IPC total



IPC : indice des prix à la consommation
 Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

Sur une base trimestrielle, nous prévoyons que l'inflation totale mesurée par l'IPC au premier trimestre de 2025 passera de 2,5 % en variation annuelle à 2,2 % après prise en compte de l'exonération de la TPS et de la TVH (graphique 5). La prévision d'inflation de la BdC, qui, dans son *Rapport sur la politique monétaire* (RPM) d'octobre 2024, établissait l'IPC total à 2,3 % pour le premier trimestre de 2025, pourrait être revue à la baisse dans une même proportion dans son RPM de janvier 2025.

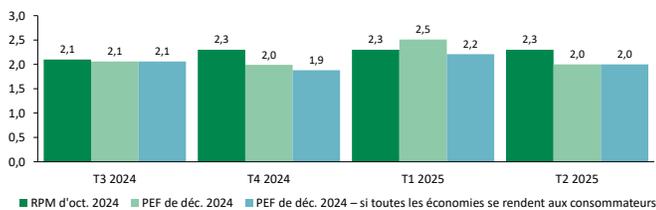
Étant donné le caractère temporaire du congé de TPS et de TVH et son effet modeste sur l'inflation, nous ne nous attendons pas à ce que la BdC en tienne compte pour déterminer les taux d'intérêt. Cela dit, si les taux d'intérêt continuent de tendre vers 2 %, conformément à nos dernières prévisions, une brève poussée inflationniste au début de l'année 2026 pourrait poser un défi communicationnel pour la BdC.

Graphique 5

Le congé de TPS devrait avoir un effet modéré sur l'inflation au T1 2025

Prévisions d'inflation totale mesurée par l'IPC

Variation annuelle en %



IPC : indice des prix à la consommation; RPM : *Rapport sur la politique monétaire*;
PEF : *Prévisions économiques et financières*
Banque du Canada et Desjardins, Études économiques

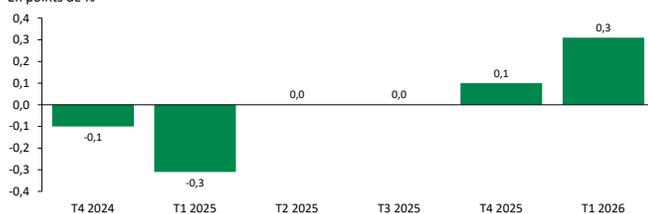
Malgré l'exonération de TPS et de TVH, l'inflation devrait rester autour de 2 % en raison des effets de base. La croissance inhabituellement faible des prix en variation mensuelle du début de 2024 devrait faire augmenter la croissance des prix en variation annuelle au début de 2025. Fait à noter, comme cette réduction des prix sera temporaire, ce qui est déduit de l'inflation totale mesurée par l'IPC au début de 2025 risque de réapparaître dans les premiers mois de 2026 (graphique 6). Cet effet pourrait être similaire pour la BdC. Toutefois, cette dernière n'intègre pas dans ses prévisions d'inflation les répercussions inflationnistes des possibles barrières tarifaires américaines, les mesures réciproques qui pourraient être appliquées par le Canada et leur effet sur le dollar canadien. L'inflation pourrait ainsi s'accroître à la fin de 2025 et au début de 2026, comme indiqué dans nos [Prévisions économiques et financières](#) de décembre 2024.

Graphique 6

L'inflation est plus faible aujourd'hui, mais sera plus forte à la fin de 2025 et au début de 2026

Effet du congé de TPS et de TVH sur l'inflation totale mesurée par l'IPC

En points de %



IPC : indice des prix à la consommation
Desjardins, Études économiques